

Le Comité régional,

Ayant entendu les déclarations des Représentants du Laos et de la République khmère quant aux problèmes sanitaires urgents de ces pays, qui se sont encore aggravés par suite de la situation actuelle;

PRIE le Directeur régional d'accorder à ces pays autant d'assistance que possible dans la mesure où ils peuvent l'utiliser effectivement, compte tenu des ressources disponibles et de l'assistance déjà prévue dans d'autres secteurs.

Troisième séance, 22 septembre 1971